

Bref

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

L'APPRENTISSAGE

Nouveaux territoires, nouveaux usages

En quelques années, l'offre de formation par apprentissage s'est beaucoup développée. Le nombre d'apprentis a augmenté et les diplômes préparés par cette voie se sont diversifiés. Si ces évolutions n'ont pas touché tous les domaines de formation de la même façon, elles ont été suffisamment profondes pour générer de nouveaux usages de l'apprentissage. Plusieurs modèles d'alternance prennent désormais place dans les parcours de formation et d'insertion des jeunes.

Jusqu'à la fin des années 80, l'apprentissage était plutôt réservé aux jeunes qui, mal à l'aise dans le système scolaire classique, trouvaient là une alternative pour acquérir une qualification professionnelle et obtenir un diplôme, le CAP. L'apprentissage occupait donc dans l'offre de formation initiale une place et une fonction particulières. Bon an mal an, 200 000 jeunes environ étaient apprentis avant d'entrer définitivement sur le marché du travail. Du côté de l'entreprise, l'apprentissage s'effectuait surtout dans des petites structures où activité économique et métier exercé se recouvrent largement. Elles formaient à des emplois traditionnels, par appropriation progressive des règles et des savoir-faire. Elles disposaient ainsi d'une main-d'œuvre qui occupait une place particulière dans l'organisation et les relations de travail.

À partir de la fin des années 80, la formation par alternance, et plus particulièrement l'apprentissage, a fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics et des organisations professionnelles. Les jeunes rencontraient alors des difficultés de plus en plus vives à l'entrée dans la vie active tandis que le système éducatif était accusé de ne pas produire les qualifications professionnelles adaptées aux besoins des entreprises. En 1987, une première mesure législative a étendu l'apprentissage à tous les diplômes technologiques et professionnels. C'est ainsi que l'on a vu apparaître les premiers baccalauréats professionnels et les premiers BTS par apprentissage. De plus elle a donné la possibilité aux apprentis de signer successivement plusieurs contrats d'apprentissage.

Mais c'est à partir de la loi quinquennale de 1993 – et de son dispositif d'accompagnement financier sous forme d'allègement des charges sociales, de prime à l'embauche et à la formation d'apprentis – que l'apprentissage va connaître un véritable essor quantitatif mais aussi se repositionner progressivement dans l'ensemble du système éducatif français. Il va, qui plus est, bénéficier dans ces années-là d'un contexte favorable : tandis que la poursuite d'études et le diplôme devenaient pour les jeunes et leurs familles un crédo contre le chômage, l'offre de formation professionnelle permettait d'accompagner cette demande d'élévation du niveau de formation. Ainsi, la transformation d'un certain nombre de CAP en BEP plus polyvalents et la création des baccalauréats professionnels ont favorisé l'accès à un diplôme de niveau IV (baccalauréat) pour une partie des jeunes engagés précocement dans une filière professionnelle. De plus, le développement dans l'enseignement supérieur des BTS, DUT, DESS, Écoles d'ingénieurs et de commerce... a permis à une partie des titulaires d'un baccalauréat général ou technologique de s'engager dans des filières professionnalisantes.

L'apprentissage va en quelques années se développer vers de nouveaux territoires en prenant appui sur ces transformations du système éducatif. Aujourd'hui, plus de 370 000 jeunes sont formés par apprentissage, et ce depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur. De fait, les jeunes empruntent la voie de l'apprentissage à des moments très différents de leurs cursus. La signature d'un contrat d'apprentissage peut intervenir à l'issue d'un parcours scolaire « aménagé » dès

la classe de cinquième ou de quatrième, comme à l'issue d'un parcours scolaire général, technologique, voire universitaire. Cette nouvelle et forte variabilité des moments d'entrée en apprentissage génère des usages différenciés de ce mode de formation.

L'APPRENTISSAGE, UNE VOIE DE REMÉDIATION SCOLAIRE

L'engagement précoce dans un parcours de formation professionnelle constitue en France une forme de remédiation scolaire dont le principal enjeu est aujourd'hui d'éviter que les jeunes n'entrent sur le marché du travail sans qualification. Les préparations aux CAP, mais aussi aux BEP, par apprentissage contribuent largement à cet objectif. L'offre de formation dans ces filières permet de diversifier l'orientation des garçons, qui peuvent se diriger aussi bien vers les métiers de l'alimentation, du bâtiment, de la réparation automobile, de la mécanique, de l'électricité, que ceux de la vente et de l'hôtellerie... Par contre, l'éventail des formations par apprentissage vers lesquelles s'orientent les filles est plus restreint. Il est essentiellement constitué de la vente et des services aux personnes (coiffure, hôtellerie...). Le tertiaire administratif, les carrières sanitaires et sociales, vers lesquels se dirigent traditionnellement les filles et qui concentrent donc une part importante des effectifs féminins en lycée professionnel, sont quasiment absents des formations par apprentissage de niveau V (CAP et BEP). L'accès à l'apprentissage est de ce fait plus sélectif pour les filles : les apprenties qui préparent un CAP ou un BEP ont, en moyenne, un niveau scolaire plus élevé que leurs collègues garçons.

Dès ce niveau, l'apprentissage induit en effet des mécanismes de sélection : l'image plus ou moins valorisante des métiers génère des phénomènes de concurrence qui excluent de certaines spécialités les jeunes, filles ou garçons, les plus faibles scolairement. Bon nombre d'entre eux sont ainsi amenés à s'engager dans une spécialité qu'ils n'ont pas choisie, et certains à rompre ensuite leur contrat d'apprentissage. D'autres facteurs favorisent également les ruptures de contrat comme une entrée en apprentissage par défaut, ou un rejet du maître d'apprentissage – plus fréquent lorsque l'entreprise n'a pas de culture du tutorat. Or, l'abandon précoce de l'apprentissage, qui se solde par une entrée sur le marché du travail sans diplôme et sans qualification, a des conséquences graves. Il génère des difficultés d'insertion majeures (cf. graphique page 3), en particulier pour les filles.

La qualité de l'intégration dans l'entreprise, l'investissement du tuteur auprès de l'apprenti peuvent contrebalancer des a priori négatifs, sur l'apprentissage lui-même ou sur la spécialité de formation, et conduire le jeune à achever son cycle d'apprentissage. Mais dans le cheminement vers l'emploi, un autre paramètre intervient alors : l'obtention du diplôme. Les jeunes qui sortent d'apprentissage sans diplôme ne sont certes pas au chômage, ils suivent toutefois des parcours professionnels relativement erratiques – avec beaucoup de contrats à durée déterminée ou en intérim – et occupent des emplois souvent éloignés du métier qu'ils ont appris. Le fait d'obtenir au moins un diplôme est

d'ailleurs suffisamment important pour inciter une partie d'entre eux à prolonger leur contrat après un échec à l'examen. Pour autant, les entreprises qui ont une culture ancienne de l'apprentissage, et qui de ce fait peuvent avoir une fonction formatrice efficace, ne sont pas forcément celles qui recrutent le plus leurs apprentis, même lorsqu'ils ont obtenu leur diplôme. La spécialité de formation suivie s'avère en effet être aussi un critère très important. Par exemple, les métiers de l'alimentation ou du bâtiment débouchent plus fréquemment sur des embauches que ceux de la vente ou de la coiffure. Ces derniers attirent en effet beaucoup de jeunes, qui de ce fait se trouvent confrontés à une situation plus concurrentielle lorsqu'ils entrent sur le marché du travail. Cela conduit d'ailleurs bon nombre d'entre eux à poursuivre leur parcours de formation.

L'APPRENTISSAGE, UNE FILIÈRE DE FORMATION À PLUSIEURS CYCLES

En instituant la possibilité de signer successivement plusieurs contrats d'apprentissage, la loi de 1987 a généré un nouvel usage de ce mode de formation : certains jeunes effectuent désormais des parcours composés de plusieurs cycles d'apprentissage, leur permettant d'obtenir des diplômes de niveaux différents. L'ouverture des BEP et des baccalauréats professionnels à l'apprentissage a joué un rôle important dans cette évolution. L'apprentissage traditionnel, visant l'obtention du CAP, s'est lui aussi adapté en s'étendant au brevet professionnel, qui jusqu'alors relevait plutôt de la formation continue. Une filière de formation vers le niveau baccalauréat s'est ainsi mise en place. C'est le cas pour les formations aux métiers de la coiffure et de préparatrice en pharmacie qui sont tout à fait exemplaires de cette évolution. Mais, après un brevet professionnel, les poursuites d'études restent très rares. L'apprentissage traditionnel, qui s'est largement ouvert à ce diplôme pour conduire vers le niveau IV (baccalauréat) les meilleurs de ses apprentis, en a fait son diplôme d'excellence.

Les candidats à une filière de formation en plusieurs cycles d'apprentissage sont, à tous les niveaux de diplôme, les plus jeunes et les mieux formés de ceux qui entrent en apprentissage. Les logiques de sélection scolaires qui sont ici à l'œuvre montrent bien que l'apprentissage n'est pas seulement une pédagogie alternative pour les jeunes en situation d'échec. Le niveau scolaire qu'ils ont pu faire valoir à l'entrée en apprentissage est un atout qui leur a permis d'accéder à la spécialité de formation de leur choix mais aussi d'obtenir plus facilement le diplôme à la fin de leur contrat d'apprentissage. Ne pas perdre de temps lorsque l'on est engagé dans ce type de parcours est un paramètre important (cf. graphique page 3).

Les parcours en plusieurs cycles d'apprentissage montrent toutefois certaines limites. Les poursuites d'études après deux cycles consécutifs d'apprentissage restent rares, car l'obtention d'un diplôme de niveau supérieur est toujours plus difficile lorsque l'on a déjà suivi un apprentissage. Hormis pour les professions ou dans les branches professionnelles qui ont fortement investi et organisé l'apprentissage pour former les jeunes à leurs métiers – telles la santé, le bâti-

LES PARCOURS DES JEUNES ENTRÉS EN APPRENTISSAGE EN 1994

LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

La moitié des apprentis qui ont signé un contrat d'apprentissage en 1994 ont accédé directement à l'emploi, après un seul cycle de formation.

- 35 % ont accédé à un emploi stable, en contrat à durée indéterminée, et en liens étroits avec le métier qu'ils ont appris. Ce parcours est d'autant plus fréquent que le niveau de formation est élevé et le diplôme a été obtenu. Il varie de 75 % pour les niveaux les plus hauts à 25 % pour les CAP. Les brevets professionnels et les mentions complémentaires sont très efficaces pour mener les apprentis vers ce type de parcours.
- 15% des apprentis se sont insérés plus difficilement. L'apprentissage a débouché en effet sur une succession de contrats à durée déterminée ou en intérim, souvent en décalage avec le métier appris et parfois entrecoupée de périodes de chômage. À terme, les emplois tendent toutefois à se stabiliser. Ce type de parcours concerne plutôt les apprentis qui ont achevé leur cycle d'apprentissage mais n'ont pas obtenu leur diplôme, et en particulier ceux qui ont préparé un BEP ou un baccalauréat professionnel dans les filières tertiaires.

LES PARCOURS MARQUÉS PAR LE CHÔMAGE

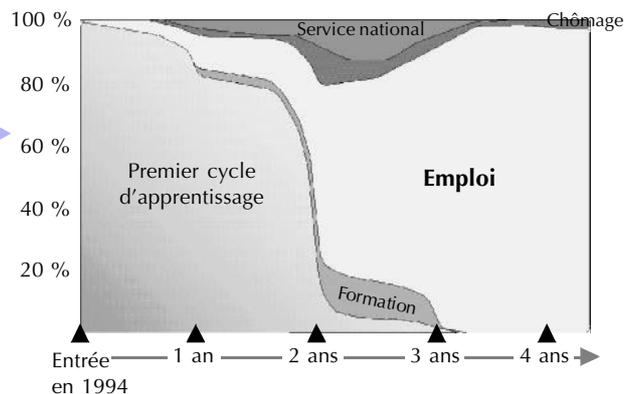
- 10 % des apprentis se sont insérés encore plus difficilement. L'apprentissage s'est en effet prolongé par une entrée sur le marché du travail où le temps passé au chômage l'a emporté sur celui passé en emploi. Ce type de parcours est plus fréquent parmi les apprentis – et en particulier les filles – qui sont entrés en apprentissage pour préparer un CAP, ont quitté l'entreprise avant d'avoir achevé leur cycle de formation et sont donc entrés sur le marché du travail sans diplôme.

LES POURSUITES D'ÉTUDES

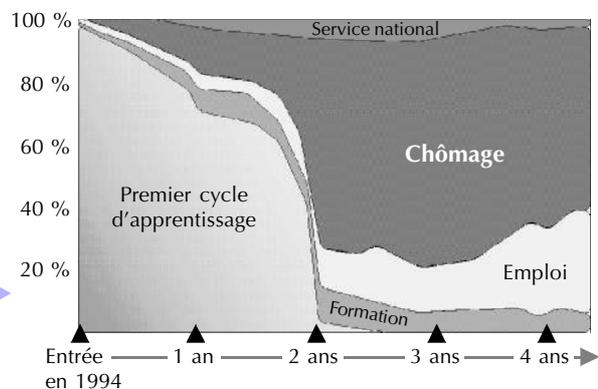
La dimension diplômante de l'apprentissage est déterminante dans les parcours longs. Elle conduit à différer, parfois fortement, l'entrée sur le marché du travail, mais pour des raisons différentes :

- 18 % des apprentis ont poursuivi leur cycle de formation après un échec à l'examen ou une rupture de contrat. Ce parcours est plus fréquent parmi les apprentis préparant un CAP (un sur cinq) ou un brevet professionnel. Dans le supérieur, le faible taux de réussite aux BTS, notamment dans les filières tertiaires, induit aussi ce type de parcours qui parfois s'achève par un retour en formation scolaire. À la fin de la formation, l'emploi domine nettement sur le chômage.
- Enfin, 22 % ont suivi plusieurs cycles d'apprentissage et préparé successivement au moins deux diplômes. Ainsi, un apprenti sur quatre ayant obtenu un CAP a poursuivi pour obtenir généralement un brevet professionnel, et parfois une mention complémentaire ou un CAP connexe. Mais ce sont les apprentis ayant obtenu un BEP qui sont les plus nombreux (un sur trois) à poursuivre leur apprentissage, le plus souvent pour obtenir un baccalauréat professionnel. Par ailleurs, un bachelier professionnel sur cinq a tenté d'obtenir un BTS. Au-delà, les poursuites d'études sont très rares.

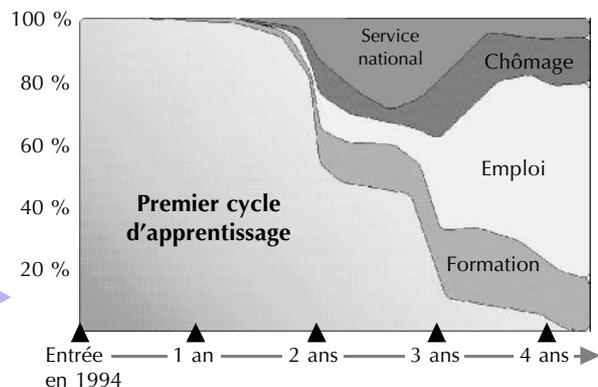
LES PARCOURS D'EMPLOI



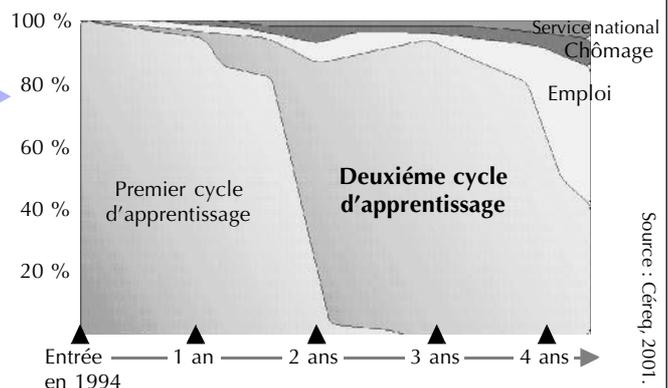
LES PARCOURS MARQUÉS PAR LE CHÔMAGE



LES PARCOURS LONGS EN UN SEUL CYCLE



LES PARCOURS LONGS EN PLUSIEURS CYCLES



Source : Céreq, 2001.

ment ou la maintenance industrielle –, les taux de réussite aux examens sont dans l'ensemble meilleurs lorsque les diplômés sont préparés par la voie scolaire. Cette différence est particulièrement nette pour les spécialités tertiaires qui font plus appel aux compétences générales, ce qui pose le problème de l'adaptation des référentiels de certification aux formations en alternance.

DE L'AUTOFINANCEMENT DES ÉTUDES À LA PREMIÈRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

L'élévation générale du niveau de formation a pour effet de maintenir les jeunes plus longtemps au sein du système éducatif. Ils entrent de ce fait plus tardivement dans la vie active et restent plus longtemps à la charge de leur famille. L'importance du travail en cours d'études, sous forme de petits boulots ou de « jobs alimentaires », parmi les étudiants mais aussi de plus en plus parmi les lycéens, témoigne de l'ampleur de ce phénomène. Le contrat d'apprentissage, parce qu'il est rémunéré et qu'il couvre les frais liés à certains cursus payants – comme les écoles d'ingénieurs ou de commerce, le diplôme d'études comptables et financières (DECF), mais aussi bon nombre de BTS et de DUT –, permet aux apprentis d'autofinancer leur poursuite d'études.

Outre cet aspect financier, le contrat d'apprentissage permet d'acquérir une première expérience professionnelle qui constitue, en plus du diplôme, un atout évident lors d'un recrutement. La plupart des formations professionnelles comportent certes aujourd'hui des périodes de stages en entreprise, mais pour les apprentis cette immersion dans le monde du travail s'inscrit dans la durée : deux ans en moyenne. Ce temps permet à l'entreprise et au jeune de s'évaluer réciproquement. La plupart des embauches qui se concluent à l'issue de l'apprentissage en résultent. Dans un marché du travail très concurrentiel jusqu'à la fin des années 90 cette dimension de l'apprentissage a joué un rôle important. Mais les entreprises se trouvent aujourd'hui plutôt confrontées à des difficultés de recrutement qui vont sans doute modifier la donne. On observe d'ailleurs déjà des évolutions dans le comportement des jeunes, et des entreprises. Le recrutement en cours de formation en est un exemple.

Georgie Simon (Céreq),
avec la collaboration d'Olivier Joseph (Céreq).

À LIRE ÉGALEMENT

- Apprentissage. De nouveaux parcours de formation, Y. Pérot, G. Simon-Zarca, Bref, n° 139, Céreq, février 1998.

DES TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES AUX PARCOURS TYPES

Les données présentées dans ce *Bref* s'appuient sur les résultats d'une étude réalisée en deux vagues d'enquêtes, auprès d'un échantillon de 6 000 personnes, représentatif des jeunes entrés en apprentissage en 1994 à tous les niveaux de diplôme.

La première vague d'enquête s'est déroulée en 1996 alors que la plupart des apprentis n'avaient pas encore achevé leur contrat. Elle était centrée sur les modalités d'entrée en apprentissage, les conditions et les relations de travail dans l'entreprise, l'investissement du tuteur, les perspectives à l'issue de la formation en cours.

La seconde vague a été réalisée en 1999 auprès des mêmes jeunes. Elle visait à repérer la succession éven-

tuelle des contrats d'apprentissage, les différents diplômes préparés, ainsi que l'enchaînement des situations depuis la sortie de l'apprentissage : formation, emploi, chômage, service national ou inactivité. Elle a ainsi permis de reconstituer la trajectoire de chaque apprenti, depuis le contrat signé en 1994. Les trajectoires individuelles proches du point de vue de la nature des situations rencontrées et de leur positionnement dans le temps ont ensuite été regroupées pour constituer des parcours types d'apprentissage vers l'emploi. Les caractéristiques socio-démographiques, le cursus de formation, les modalités d'entrée en apprentissage... permettent d'illustrer l'appartenance plus ou moins importante à chacun de ces parcours.